

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

### RÉUNION DU 10 MARS 2016

*Convocation du 04 mars 2016*

*Séance : ordinaire*

*Heure : vingt heures trente minutes*

**Présents :** MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, MAUDUIT Karine, GILLES Frédéric, HEURTEVENT Mickaël et LAISNE Alain.

**Excusés :** MM. QUENTIN Simon, FERRARY Claire, RIOULT Céline, LEVALLOIS Nathalie et JEAN Alain.

**Secrétaire de séance :** M. HEURTEVENT Mickaël



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03 février 2016.

### **I- CHAMPIONNAT D'EUROPE DE CHARS À VOILE :**

Madame le Maire donne la parole à M. Jean-Luc MAIRET, président de l'association « Chars à Voile 2016 » créée à l'occasion du championnat d'Europe de char à voile 2016.

Les épreuves se dérouleront du 24 au 30 septembre 2016.

Le circuit sur la plage de Denneville, composé de deux bouées de virage distantes d'environ deux kilomètres s'étendra de la limite Nord de la commune au Havre de Surville.

Deux autres circuits sont prévus : l'un de la cale de Bretteville à la cale de Glatigny, l'autre sur les communes de Glatigny et Surville.

Des parkings, des accès, des panneaux d'information seront mis en place pour les compétiteurs et leurs accompagnants ainsi que pour le public et les organisateurs.

L'accès à la mer par les professionnels de la pêche restera libre à la cale de Denneville : un balisage sera mis en place pour les canaliser hors du circuit des chars à voile.

Une réunion publique d'information sera organisée fin août / début septembre 2016.

### **II- POSTE C.U.I. :**

Mme le Maire rappelle que Sandrine LEBATTEUR intervient au sein de la commune comme contractuelle à plusieurs postes : Aide aux services des repas scolaires (4h/35h) et remplacement à la médiathèque lors des congés ou des décharges syndicales de l'agent communal (au minimum 12h/35h).

Mme le Maire expose la possibilité d'une embauche par C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion), présentant des conditions de rémunération intéressantes pour la collectivité : aide à hauteur de 80 % du SMIC Brut pour un minimum de 20h hebdomadaires pour 12 mois renouvelables.

Ce temps hebdomadaire couvrirait les heures déjà effectuées par Mme LEBATTEUR auxquelles viendraient s'ajouter 4h/35h de T.A.P. Cela permettrait de maintenir du personnel fixe sur les T.A.P., sachant que la rémunération correspondante à ce temps est prise en charge par la 3CI. Hors périodes scolaires ce temps correspondrait au remplacement de l'agent technique responsable de l'entretien-ménage des locaux communaux de la plage.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour que Mme Sandrine LEBATTEUR soit embauchée par C.U.I. dès le 14 mars 2016 et autorise le Maire à signer une convention avec la 3CI pour mise à disposition du personnel dans le cadre des T.A.P.

### **III- FEU D'ARTIFICE : 13 Août 2016**

Mme le Maire présente le devis de la société France ARTIFICES d'un montant de 3 150,00 € TTC identique à l'année 2015, rappelant que ce prestataire est organisateur du Tir depuis plusieurs années sur la commune.

Mme le Maire expose également une proposition adressée spontanément par une autre société pour un montant de 3 000,00 € TTC.

Après étude et considérant la qualité des prestations antérieures, le Conseil Municipal décide de poursuivre et de retenir la proposition de France ARTIFICES.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 10 mars 2016*

### **IV- ENTRETIEN DU STADE :**

Mme le Maire présente un devis de l'entreprise PAYSAGE NORMAND pour un montant global de 3 888,00 € TTC, correspondant 24 interventions de tonte et 8 passages sur les parkings maximum pour l'année 2016. Mme le Maire rappelle que cette entreprise assure cette prestation depuis 8 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition.

### **V- TERRAIN RUE DE LA GAMBURIE :**

Mme le Maire rend compte de son entretien avec le notaire dans l'intention de mettre en vente les parcelles cadastrées AN-641 et AN-642, sises rue de la Gamburie, d'une surface globale de 544 m<sup>2</sup>. Cette démarche nécessite, dans un premier temps, de borner l'emprise de la pompe de relevage existante sur l'avant de la parcelle AN-642 (environ 44 m<sup>2</sup>) afin de la dissocier du lot à mettre en vente et d'enclorre cet espace.

Considérant le marché actuel de l'immobilier et l'avis du notaire, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à mettre en œuvre les démarches pour proposer ce terrain à la vente au prix net de 40 000,00 € pour une surface de 500 m<sup>2</sup>.

### **VI- COMMUNE NOUVELLE :**

A la demande expresse des conseillers, Mme le Maire indique qu'une réunion avec l'ensemble du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lô d'Ourville aura lieu le lundi 21 mars 2016 à 20h00 à la mairie de cette dernière.

Mme le Maire fait part du calendrier des réunions d'information publiques, fixées à 20h30 dans les salles communales de chaque commune :

- > PORTBAIL : lundi 25 avril 2016
- > DENNEVILLE : mardi 26 avril 2016
- > SAINT-LO D'OURVILLE : mercredi 27 avril 2016
- > CANVILLE LA ROCQUE : jeudi 28 avril 2016
- > LE MESNIL : vendredi 29 avril 2016
- > FIERVILLE LES MINES : lundi 2 mai 2016

### **VII – ATELIER COMMUNAL – aménagements**

En vue d'aménager un « local personnel » pour les services techniques attenants à l'atelier, Mme le Maire présente un devis de la Société DEZEL, Valognes, pour l'achat et la mise en place d'un ALGECO d'occasion en état pour un montant de 7 002,24 € TTC comprenant : 1 pièce, WC, lave-mains, chauffe-eau et cabine douche.

Après étude, le Conseil Municipal demande une proposition comparative.

D'autre part, Mme le Maire présente les devis des entreprises GOSSELIN (936,60 € TTC) et CUQUEMEL (1 064,40 € TTC) pour raccordement de cet ALGECO au Tout à l'Égout.

Après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise GOSSELIN.

### **VIII- SALLE ANNEXE SAINT-HÉLIER : Travaux de réfection**

Mme le Maire rappelle que les travaux de réfection de toiture ont été confiés à l'entreprise GOSSELIN et sont en cours. Parallèlement le plafond, très endommagé, a été entièrement démonté par l'agent communal.

Mme le Maire propose de profiter de cette occasion pour engager des travaux de restauration pour réhabiliter cette salle de convivialité : remplacement du plafond et des portes, isolation des murs, maintien d'une séparation amovible type cloison en accordéon et mise en conformité de l'installation électrique (chauffage + luminaires).

Étudier l'opportunité ou non de l'ouverture d'une porte de communication avec la salle Saint-Héliel suivant les contraintes de sécurité et de classement de catégorie de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 10 mars 2016*

### IX- QUESTIONS DIVERSES :

**Terrain situé dans le prolongement de la Chapelle :** Après contact avec le notaire, Mme le Maire rapporte que la parcelle AO-160 est mise en vente 60 141,00 € nets. Les propriétaires ne sont pas intéressés par un échange de terrain. Une demande d'estimation du bien auprès des services des Domaines est en cours, permettant, par la suite, à la commune d'éventuellement préempter ce bien au prix estimé dans le cadre de sa vente.

**Accès plage / prolongement Rue de la Gamburie :** En vue de remplacer la rambarde, Mme le Maire présente le devis de l'entreprise LENORMAND pour un montant de 2 374,20 € TTC correspondant à la fourniture et pose d'une main courante sur poteaux en acier galvanisé et visserie inox sur une longueur de 12 m. M. LECOURT indique l'attente d'un second devis demandé également à l'entreprise HERVIEU en bois autoclave.

Voir la faisabilité de combler les interstices entre les rochers structurant la descente.

**Médiathèque :** Mme le Maire rend compte de son entretien avec M. MOREL (service juridique du Centre de Gestion de la Manche). Le nouvel agencement d'horaires du poste de l'agent du patrimoine sera présenté au Comité Technique Paritaire (CTP) le 24 avril prochain pour une mise en application au 1<sup>er</sup> juin 2016. Dans l'éventualité d'un avis défavorable du CTP, Mme le Maire a la possibilité de passer outre.

D'autre part, Mme le Maire indique que cet agent, délégué de la CFDT, s'est vu attribuer depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 25 h de décharge mensuelles + 28 h d'autorisation d'absence (1h pour 1000 heures). Mme le Maire avertit de son intention de contester le nombre d'heures de décharges, créant un dysfonctionnement des services, souhaitant que ce quota ne dépasse pas 10h mensuelles.

**Agence Postale Communale :** Actuellement l'A.P.C. est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 toute l'année avec une ouverture supplémentaire les samedis de 9h00 à 12h00 pendant les mois de juillet et août. Considérant le constat d'une faible fréquentation de ce dernier créneau horaire, Mme le Maire propose de ne plus ouvrir l'agence les samedis pendant l'été et en contrepartie d'ouvrir 1/4 h plus tôt les autres jours de semaine toute l'année. Ceci permettrait à Mme RODRIGUEZ, cumulant les postes d'agent postal et agent d'animation, de se libérer les samedis pour faire face aux manifestations estivales. Les Conseillers sont invités à réfléchir à ce nouvel agencement d'horaires.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 23h00*